

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Adoption du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets – Année 2021

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41 - Quorum : 22

Présents : 28.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Patricia CASSAGNE et Véronique GAZEILLES, MM. Eric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Raymond LAVIELLE, Vincent LOUBERE, Bruno MORATINOS, Alain SESCOUSSE, Eric SOULES et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM et MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Michel DOURTHE, Jean-Luc DUBROCA, Didier PLANCKE, Frédéric PRADERE et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Nathalie BENQUET remplacée par Monsieur Alain SESCOUSSE, Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Madame Véronique GAZEILLES, Monsieur Adrien FERRE remplacé par Monsieur Raymond LAVIELLE, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS, Monsieur Fabien LAINE remplacé par Monsieur Christian VIUDES,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM.

Absents excusés : 13.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES Marie-Hélène BOUSQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Vincent GELLEY et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Madame Véronique GAZEILLES.

Date de convocation et d'affichage : 15 septembre 2022



Délibération n°2022-59

Objet : Adoption du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets – Année 2021

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets imposant la rédaction d'un rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets,

VU la présentation du rapport annuel du Président sur la prévention et la gestion des déchets de l'année 2021 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 16 septembre 2022,

CONDIDERANT que le rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Après avoir rappelé les données du territoire, les équipements et les effectifs du SIVOM ainsi que les tonnages produits en 2021 et signalé les faits marquants de l'année :

- Sur la collecte des ordures ménagères :
 - Tonnage d'ordures ménagères collectées en légère augmentation,
 - Renouvellement du parc de véhicules poids lourds,
 - Implantation « test » de colonnes en bois pour la collecte des ordures ménagères dans les communes déjà dotées de conteneurs semi-enterrés – Expérience concluante.
- Sur l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) :
 - Ratio de valorisation énergétique de 92 % à l'UVE, permettant la réduction du taux de TGAP,
- Sur la collecte sélective :
 - Progression des résultats de la collecte sélective, notamment sur le tri du verre et le tri des emballages,
 - Progression plus modeste des quantités de papier triées, liée à la réduction du gisement,
 - Taux de recyclage de 77%, impliquant un tri de qualité, lié à la collecte en points d'apport volontaire,
 - Poursuite du partenariat avec la Ligue nationale contre le cancer, pour inciter au tri du verre,
 - Poursuite du partenariat avec les coopératives scolaires, dans le cadre de l'opération « Tri du papier dans les écoles »,
 - Poursuite du partenariat avec les Restos du Cœur, dans le cadre de l'action « Tri du cœur », pour favoriser le tri des emballages métalliques et particulièrement les boîtes de conserve,
- Sur la réduction des déchets :
 - Augmentation de la collecte des textiles,
 - Poursuite de la collecte de jouets pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets,
 - Poursuite de la distribution des composteurs,
 - Développement du recyclage des peintures acryliques dans 2 déchetteries supplémentaires,
 - Bon fonctionnement du conteneur de réemploi de la déchetterie d'YCHOUX,



- Sur l'exploitation des déchetteries :
 - 1^{ère} année de fonctionnement de la déchetterie à plat à YCHOUX,
- Sur les coûts du service :
 - Coûts d'élimination des ordures ménagères stable,
- Sur le service redevance d'enlèvement des ordures ménagères :
 - Maintien à l'identique des tarifs de la redevance depuis 2014,
- Sur la communication :
 - Ecomobile, service de proximité avec 3 404 visiteurs, qui a retrouvé son attrait auprès de la population, après l'arrêt de 6 mois de 2020, et augmentation des quantités de tous les déchets collectés, quel que soit le flux : piles, petit électro-ménager, bouchons en plastique, bouchons en liège, ...

Monsieur le Président met au vote le rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets 2021.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Traitement, à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets de l'année 2021 tel qu'il figure ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 03/10/2022
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.